



**COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences humaines
Année universitaire 2021-2022**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accordant à l'Université de Bourgogne le droit de délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 28 septembre 2021 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 1 Histoire** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2021-2022 :

Président(e) : Martine CLOUZOT

Membres :

Bruno LEMESLE

Hervé DUCHENE

Perrine KOSSMANN

Benoît CARITEY

Odile ROYNETTE

Sabine LEFEBVRE

Hervé MOUILLEBOUCHE

François JARRIGE

Hervé MAZUREL

David EL-KENZ

Philippe POIRRIER

Jean VIGREUX

Jérôme LOISEAU

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 27/01/2022.

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines
Philippe SALVADORI